



Le Quotidien du Tourisme.com

LE MAG

L'outil d'information **N°1**
**DES PROFESSIONNELS
DU TOURISME**



La régie média OutDoor
Tél : 04 58 00 16 98
contact@alpamayo.biz
www.alpamayo.biz

Alban Guglielminetti - Directeur - alban@alpamayo.biz

Céline Garrido - Directrice de clientèle - celine.garrido@alpamayo.biz

Flavie Arnaud - Assistante chef de publicité - commercial@alpamayo.biz

Céline Guglielminetti - Administration des ventes - celine@alpamayo.biz

Vos contacts :

Directeur Commercial :	Henrich BODY	Tél. : 01 41 40 33 84	henrich.body@quotidiendutourisme.com
Directeur de Publicité :	Bruno ROGANI	Tél. : 01 41 40 56 15	bruno.rogani@quotidiendutourisme.com
Directeur de Clientèle Emploi :	Fernando ROBLES	Tél. : 01 41 40 34 30	fernando.robles@editions-lariviere.com
Assistante de Publicité :	Stéphanie TROUVÉ	Tél. : 01 41 40 33 06	stephanie.trouve@quotidiendutourisme.com

Régie Média « Montagne » : **Alpamayo** **Tél. : 04 58 00 16 98** contact@alpamayo.biz



UN GROUPE DE PRESSE AU SERVICE DE VOS PASSIONS

12, rue Mozart - 92587 Clichy Cedex - Tél. 01 41 40 32 32 - Télécopie 01 41 40 32 50

La marque référence de la presse professionnelle touristique depuis plus de 25 ans

EN QUELQUES CHIFFRES

DATE DE CRÉATION
1990

PÉRIODICITÉ
BIMENSUEL

DIFFUSION
9 200 ABONNÉS

STRUCTURE DU LECTORAT
DIFFUSION TOTALE : 9 200 EX.

AGENT DE VOYAGES.....	87%
AGENCES MICE.....	1,5%
TOUR OPERATORS.....	2,3%
TRANSPORTS.....	2,7%
OFFICES DE TOURISME.....	2,7%
HÔTELLERIE.....	1,3%
IMPLANTS/CE.....	1,6%
GDS, LOUEURS, ASSUREURS.....	0,4%
ÉCOLES, INSTITUTS DE FORMATION.....	0,5%



La fiabilité de l'information, la pertinence des analyses, le ton et la qualité du contenu rédactionnel font du Quotidien du Tourisme la référence en termes d'information pour le secteur.

Il est disponible par abonnement en version papier ou version numérique

LES SUPPLÉMENTS

Dédiée aux offices de tourisme et aux entreprises, le Quotidien du Tourisme édite depuis 2000 une collection de suppléments thématiques :

Les FAQ :

Tout savoir sur une destination ou une entreprise en 15 ou 30 questions

Les Hors série thématiques :

Une destination traitée par typologie de clientèle

Pour publier votre supplément, contactez-nous.



Le Quotidien du Tourisme organise chaque année un évènement majeur, le rendez-vous incontournable pour l'industrie du tourisme : « Les Victoires du Tourisme ».

Tarifs de publicité H.T.

Annonces légales, encarts brochés ou jetés : sur devis

21 à 25 insertions.....-35%
 plus de 25 insertions.....-40%
 Remise professionnelle.....-15%
 Remise «Nouvel annonceur».....-5%

Dégressif & remises :

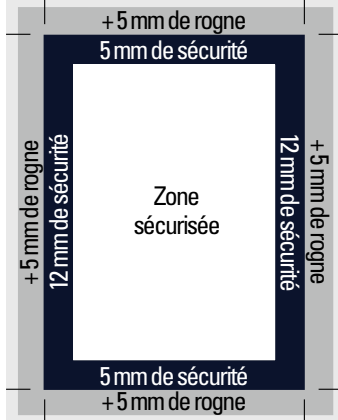
2 à 5 insertions-10%
 6 à 9 insertions.....-15%
 10 à 15 insertions.....-25%
 16 à 20 insertions-30%

Majorations :

Emplacement de rigueur+10%

Attention !

Les différents formats s'entendent à la coupe. Ajouter **5 mm de fond perdu** pour tous les éléments (bendays, photos) à la coupe de votre annonce.



Zone de sécurité

Il est important de respecter une zone de sécurité à l'intérieur du format, afin que les éléments (textes, logos ou semblables) de votre annonce ne soient ni coupés ni dans le pli du magazine. Prévoir une marge de retrait supérieure et inférieure de 5 mm, et une marge de retrait pour le grand et le petit fond de 12 mm.

Fournitures

IMPRESSION prévoir une trame de 150 lpi (lign per inch) à **300 dpi** (dot per inch). Cromalin de contrôle à nous fournir.

ÉLÉMENTS NUMÉRIQUES ACCEPTÉS pdf haute définition ou maquettes finalisées, montées sur X-Press, InDesign avec imports image (300 dpi, CMJN) type Illustrator ou Photoshop (eps). Ainsi que les polices utilisées dans votre annonce (ne pas oublier les polices des imports). **Toute modification sur typon existant entraînera une surfacturation des frais engagés pour votre compte.**

SUPPORTS ACCEPTÉS
 DVD-Rom, CD-Rom ou ZIP

Date de remise des éléments

Les éléments doivent nous parvenir 10 jours au minimum avant la date de votre parution.

Frais techniques

Pour plus de souplesse et de rapidité, notre team de créatifs se propose de réaliser vos annonces presse, publi-rédactionnels, brochures... Ces frais seront à votre charge.

Adresse de livraison

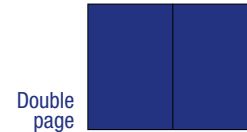
ÉDITIONS LARIVIÈRE - STÉPHANIE TROUVÉ
 IMMEUBLE SIRIUS - 9 ALLÉE JEAN PROUVÉ
 92587 CLICHY CEDEX
 EMAIL : stephanie.trouve@quotientdoutourisme.com

CALENDRIER DE PARUTION, DOSSIERS & N° SPECIAUX

2018

Dates de parution	Dossier	Hors série
Janvier (11 et 25/01)	-	
Février (8 et 22/02)	TOURISME DURABLE (22/02)	
Mars (8 et 22/03)	TO LES CLUBS (22/03)	
Avril (5 et 19/04)	CROISIERES (19/04)	
Mai (3, 17 et 31/05)	PARIS (17/05)	
juin (14 et 28/06)	LOW COST LONG COURRIER (28/06)	
Sept. (6, 20 et 25/09)	EDITIONS SPECIALES IFTM (20 et 25/09)	MONTAGNE
Octobre (11 et 25/10)	RESIDENCES DE VACANCES (25/10)	LES DESTINATIONS 2019
Nov. (8 et 22/11)	ASSURANCE ET ASSISTANCE (22/11)	
Déc. (6 et 20/12)	LA POLYNESIE (20/12)	

Emplacements intérieurs

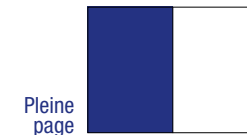


Double page

Prix en quadrichromie

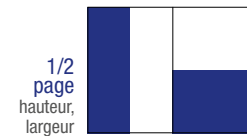
Formats à la coupe en mm
 Largeur x Hauteur
 prévoir en plus 5 mm de rogne

13 980 €
 500 x 340



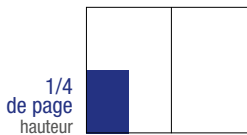
Pleine page

6 990 €
 250 x 340



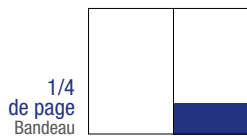
1/2 page hauteur, largeur

4 690 €
 123 x 340 encart hauteur
 250 x 170 encart largeur



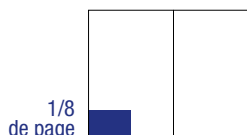
1/4 de page hauteur

3 250 €
 110 x 155 encart hauteur



1/4 de page bandeau

3 850 €
 250 x 85 encart largeur



1/8 de page

1 990 €
 110 X 75

Emplacements préférentiels



Double d'ouverture

14 500 €
 500 X 340

Emplacements couverture

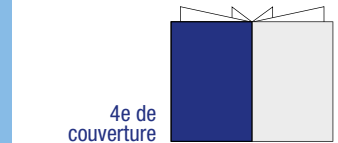


Nouveau
 Surcouverture Recto-Verso

Prix en quadrichromie

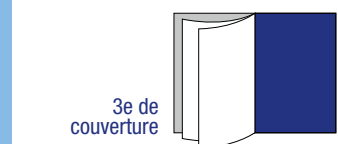
Formats à la coupe en mm
 Largeur x Hauteur
 prévoir en plus 5 mm de rogne

18 500 €
 250 x 278 Recto
 250 X340 Verso



4e de couverture

8 500 €
 250 x 340



3e de couverture

7 500 €
 250 x 340



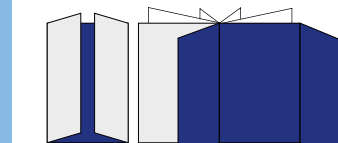
2e de couverture

8 000 €
 250 x 340



Pavé de une

3 500 €
 62 X 57



French Door

16 000 €
 Fond 246 x 340
 Voilet droit 128 x 278
 Voilet gauche 153 x 278



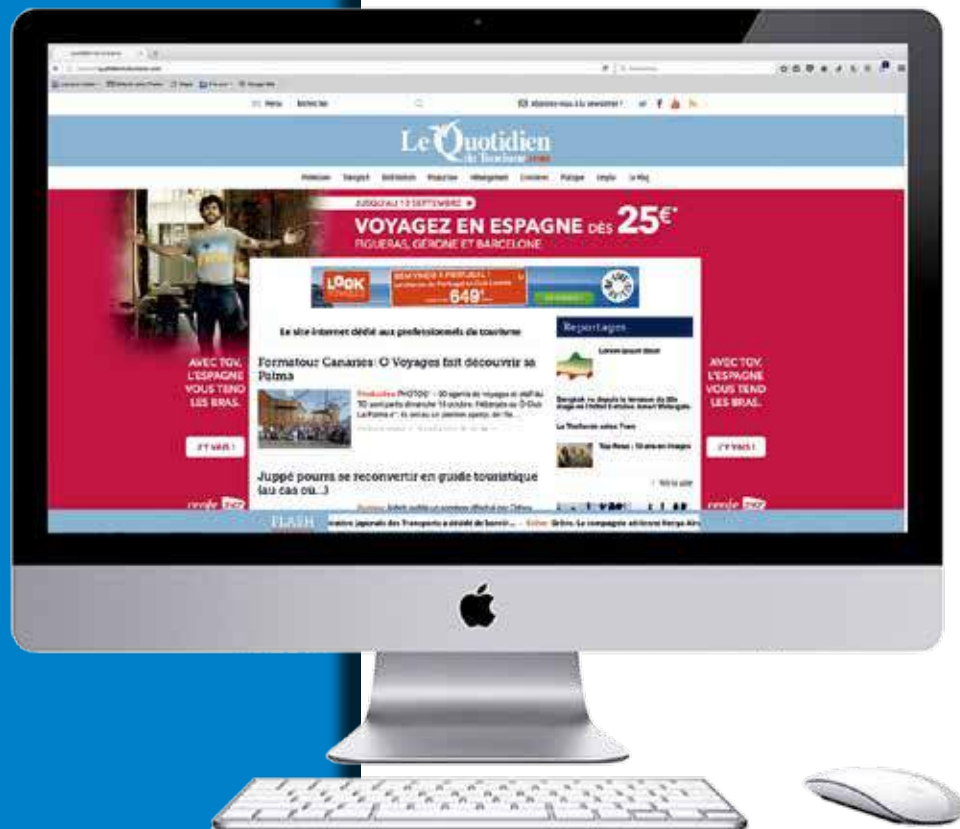
Cavalier de une

9 500 €
 125 x 278 Recto
 125x 340 Verso

Le Quotidien du Tourisme Web

Le site web du Quotidien du Tourisme : Une cible 100% Pro.
Un site full responsive, disponible sur PC, tablettes
et Smartphones (application Iphone et Android)

Le Quotidien du Tourisme, la marque multisupports
des professionnels du tourisme



**94 600
VISITEURS
PAR MOIS**

**709 500
PAGES VUES
PAR MOIS**

f
**14 500 FANS
FACEBOOK**

**7.54 PAGES
PAR VISITE**

**10 700
FOLLOWERS
TWITTER**

**10,40 MINUTES
PAR VISITE**



Tarifs de publicité H.T. site internet

LES CHIFFRES :

**94 600 VISITEURS
PAR MOIS**

**709 500 PAGES
VUES PAR MOIS**

**7.54 PAGES
PAR VISITE**

**10.40 MINUTES
PAR VISITE**

**14 500 FANS
FACEBOOK**

Publicité	Format	Emplacement	Positions	Tarif hebdo
Interstitial de départ	500x400	1/session/24h		8 000 € 4 000 € (2jours)
Habillage	1920x1280	Toutes les pages		5 500 €
Méga bannière	728x90	Home et article	1 - haut de page 2 - bas de page	3 000 € 2 000 €
Rectangle	300x250	Home et article Colonne de droite	1 - 2 - 3 -	4 500 € 2 500 € 2 000 €
Half Page (Grand Angle)	300x600	Home et article Colonne de droite	1 - 2 - 3 -	6 000 € 4 000 € 2 500 €
Native ads - Texte	635 x 250	Home (Tous les 4 articles)	1 - après le 2 ^e article 2 - entre article 6 et 7 3 - entre article 10 et 11	3 500 € 3 000 € 1 500 €



- 1 Habillage** : 1920 x 1280 pixels
- 2 Méga bannière** : 728 x 90 pixels
- 3 Rectangle** : 300 x 250 pixels
- 4 Half page** : 300 x 600 pixels
- 5 Native ads - Texte** : 635 x 250 pixels

La Newsletter du Quotidien du Tourisme :

Le rendez-vous quotidien de la profession sur PC, tablette ou mobile tous les matins

L'essentiel de l'actualité de l'industrie du tourisme décliné en 12 articles.

Avec plus de 8 000 ouvreurs quotidiens, elle offre à vos bannières une visibilité optimale sur une audience ultra ciblée.



LES CHIFFRES :

40 500 ABONNÉS

8 000 OUVREURS

QUOTIDIENS

EN MOYENNE

12 000 AFFICHAGES

PAR JOUR POUR

VOS BANNIÈRES

PÉRIODICITÉ

TOUS LES MATINS

DU LUNDI AU VENDREDI

Tarifs de publicité H.T. Newsletter

Publicité	Format		Tarif hebdo
Habillage complet	Mega728x90 Sky 160x600		5 500 €
Bannière	468x60	Position 1 (module central)	3 850 €
Bannière	468x60	Position 2 et 3 (cœur de news)	2 000 €

Bibliothèque de brochures digitales

LES CHIFFRES :

BANNIÈRES DE PROMOTION
SUR LA NEWSLETTER

40 500 ABONNÉS

ACCÈS DIRECT DEPUIS
LA PAGE D'ACCUEIL DU SITE

**94 600 VISITEURS
MENSUEL**

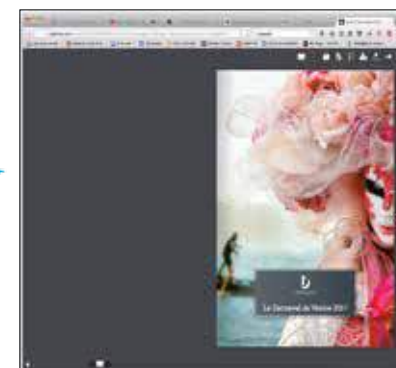
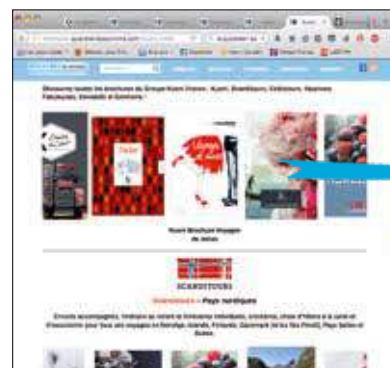
DÉLAI DE RÉALISATION

48 HEURES



- Hébergement et mise en ligne.
- Création de votre espace.
- Brochures consultables depuis smartphone et tablette.
- Promotion via la Newsletter

Toutes vos brochures accessibles en un clic depuis la page d'accueil du site du Quotidien du Tourisme et **via une bannière dans la Newsletter** quotidienne. Pour vos brochures c'est la garantie d'une visibilité optimale auprès des agents de voyages. Du trafic vers votre site web. Un gain de temps pour les agents de voyages.



450€^{HT} / BROCHURE / AN

Création de votre espace personnel
(contacts & coordonnées) inclus

Tarif dégressif en fonction du nombre de brochures

Contact :

Fernando ROBLES : 01 41 40 34 30
fernando.robles@editions-lariviere.com

UN GROUPE DE PRESSE MULTIMÉDIA AU SERVICE DE VOS PASSIONS



LARIVIERE ORGANISATION - BOL D'OR - BOL D'OR CLASSIC - SUPERCROSS DE PARIS/LILLE - SX MONTPELLIER - GAME FAIR - VICTOIRE DU TOURISME - MARATHON DE CHEVERNY
LARIVIERE VOYAGES - VOYAGES PROFESSIONNELS - THÉMATIQUES - **CRIV VOYAGES** - TOUS LES SERVICES D'UNE AGENCE DE VOYAGE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

TOUTE SOUSCRIPTION D'UN ORDRE D'INSERTION DE PUBLICITE OU DE PETITES ANNONCES IMPLIQUE L'ACCEPTATION DE NOS PRESENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE QUI S'APPLIQUENT, NONOBTANT LES EVENTUELLES CONDITIONS D'ACHAT DE L'ANNONCEUR, MEME SI LES EDITIONS LARIVIERE EN ONT EU CONNAISSANCE :

ORDRES : L'insertion d'une publicité, ou d'une petite annonce, est soumise à la réception préalable d'un ordre d'insertion, dûment signé et portant le cachet de l'annonceur ou de son mandataire (publicité). Dans ce dernier cas, nous devons être en possession du contrat de mandat ou d'une attestation de mandat liant l'annonceur et le mandataire (modèle type à votre disposition). Est considéré comme mandataire, une agence de publicité agréée, dûment mandatée par un annonceur pour assurer la conception, fournir les typens, gérer le budget et conseiller l'achat d'espace publicitaire dans le titre. Lorsque le tarif le prévoit, les factures comporteront une remise professionnelle de 15 %, calculée sur le net après dégressif.

RESPONSABILITE : Conformément à la Loi N°93-122 du 29 janvier 1993, l'annonceur est dans tous les cas, responsable du paiement de l'ordre de publicité aux conditions définies au tarif. Pour être à même d'adresser la facture au mandataire, nous devons être en possession du contrat de mandat ou d'une attestation de mandat liant l'annonceur et le mandataire, contrat qui sera réputé à durée indéterminée jusqu'à son interruption par l'annonceur. Dans tous les cas, un exemplaire de la facture sera communiqué à l'annonceur.

TARIFS : L'éditeur se réserve le droit de modifier les conditions de tarif en vigueur, même pour les ordres en cours, moyennant un préavis de deux mois. Les tarifs sont donnés hors taxes, la TVA et tout nouvel impôt ou taxe restant à la charge de l'annonceur.

DEGRESSIFS : Les dégressifs sont applicables à un ordre, en fonction du nombre d'insertions stipulé sur cet ordre. Au cas où un annonceur passerait dans l'année calendaire

(1er janvier/31 décembre) une ou plusieurs insertions supplémentaires, le dégressif pour ces nouvelles insertions tiendra compte du nombre de celles déjà passées depuis le début de l'année. Aucun rappel de dégressif ne sera consenti sur les insertions déjà facturées. Toute annulation d'insertion entraînera une facture de rappel de dégressif effectué à tort. Cette facture devra être réglée impérativement à réception.

MODIFICATIONS OU ANNULLATIONS : Les annulations d'ordre d'insertions ne pourront être acceptées qu'avec un préavis de deux mois par rapport à la date de parution du numéro concerné et par courrier recommandé avec avis de réception. Ces annulations ne devront pas remettre en cause l'équilibre du contrat ayant permis de bénéficier du tarif d'insertion. A défaut, une facture de rappel de dégressif sera émise. Toute modification sur l'insertion devra être adressée par écrit au moins quinze jours avant la date de parution et reste soumise à l'acceptation du service de publicité concerné.

EMPLACEMENT : En dehors des emplacements prévus au tarif, aucune position ne peut être garantie, quelles que soient les stipulations portées sur l'ordre d'insertion. En outre, les EDITIONS LARIVIERE se réservent la possibilité de modifier la mise en page.

Dans ce cas, les majorations prévues au tarif pour un emplacement préférentiel ne seront pas facturées si celui-ci n'a pu être respecté.

CLICHES ET TYPONS : Les documents devront être adressés à l'éditeur :

- Pour la publicité : au plus tard 1 mois avant la date de parution.
- Pour les petites annonces : au plus tard 15 jours avant la date de parution.

En cas de non respect de ces délais, l'éditeur décline toute responsabilité quant à l'exécution totale ou partielle de l'ordre ou quant aux éventuels retards dans les parutions, les espaces prévus initialement restant toutefois facturés.

RESERVES : Les textes et annonces paraissent sous la seule responsabilité de l'annonceur. Le journal se réserve le droit de refuser toute annonce dont le caractère, le libellé ou la présentation lui paraîtrait incompatible avec le caractère ou l'objet du journal. L'annonceur garantit que les documents qu'il remet à l'appui de sa demande d'insertion publicitaire sont libres de tous droits de reproduction.

PAIEMENTS : Nos conditions de paiement sont les suivantes :

- Comptant à réception de facture. Un escompte de 0.5 % sur le montant net de la facture est accordé ;
- Par chèque ou virement à 30 jours date de facturation ;
- Par traite à 60 jours date de facturation.

Celle-ci doit nous être retournée acceptée et domiciliée dans le délai maximum de 10 jours ;

- Par prélèvement à 45 jours fin de mois date de facturation.
- Toute facture inférieure à 250 € TTC sera obligatoirement réglée par chèque ou virement à 30 jours ;

Conformément à l'article 21 de la loi LME du 04.08.2008, le délai maximum ne saurait excéder 45 jours fin de mois ou 60 jours nets, à compter de la date de facturation. Aucune dérogation à ces conditions n'est possible.

DECHEANCE DU TERME : De convention expresse le défaut de paiement de nos factures à l'échéance fixée entraînera l'exigibilité immédiate de toutes les factures émises, même celles non échues et ce quelque soit le mode de règlement prévu.

RETARD DE PAIEMENT : En cas de non respect de ces conditions de règlement, des pénalités de retard seront exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. Cette pénalité plancher est portée par la Loi à 3 fois le taux de l'intérêt légal.

CLAUSE PENALE : Si la carence de l'annonceur rend nécessaire un recouvrement contentieux ou judiciaire, ce dernier s'engage à régler en sus du principal, des frais, dépens d'instance et émoluments ordinairement et légalement à sa charge, une indemnité fixée à 15 % des sommes dues et ce, à titre de dommages et intérêts conventionnels et forfaitaires.

ATTRIBUTION DE JURIDICTION - LOI APPLICABLE : La loi française est la loi du présent contrat. De convention expresse entre les parties, il est stipulé qu'en cas d'interprétation ou d'exécution des présentes, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs, le Tribunal de Commerce de NANTERRE reste seul compétent.



12, rue Mozart - 92587 CLICHY CEDEX
Tél. 01 41 40 32 32 - Fax 01 41 40 32 50